NOTE D'INFORMATION

AFG SECUR RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ADVISORY AND FINANCE ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22087 en date du 24/06/2022.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ADVISORY AND FINANCE ASSET MANAGEMENT** sise à **Rés. Othman Ben Affane 2 Angle 16 Nov & Hounain, Agdal, Rabat** représentée par Monsieur **Souhail CHALABI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ADVISORY & FINANCE ASSET MANAGEMENT
2, Rue Hounain, Agdal - Rabat
Tél : 05.22.05.12.12 Fax : 05.22.99.40.64
RC: 53661 - IF: 3333127 - PT: 25737814
ICE: 000529610000028

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux * AMMC

SC

M.Z

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AFG SECUR RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039240**
- Date et référence de l'agrément : **25/05/2022, GP22080**
- Date de création : **01/06/2022**
- Siège social : **Rés. Othman Ben Affane 2 Angle 16 Nov & Hounain, Agdal, Rabat**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ADVISORY AND FINANCE ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **CDG**, sis à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté par **Mohammed Amine FILALI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Advisory and Finance Asset Management	Souhail CHALABI	0522051150

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & Associés** représenté par **Madame Bahaa SAADI**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations (OMLT)**
- Sensibilité min : **1,1 (exclue)**
- Sensibilité max : **7 (incluse)**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index Global « MBI Global », indice obligataire calculé et publié quotidiennement par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du Fonds est d'assurer un rendement stable et optimal tout en surperformant son indice de référence et ce dans le cadre de l'orientation de placement arrêtée d'un commun accord avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et dans le respect des contraintes d'investissement arrêtées par la CNSS.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, le FCP pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pensions et des opérations de prêt/emprunt de titres, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP est constitué des :

 - **Obligations et autres titres de dette émis ou garantis par l'Etat marocain ;**
 - **Obligations privées ;**
 - **Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie et Certificats de Dépôts ;**
 - **Actions cotées à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Certificats d'investissement cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres d'OPCVM, d'OPCC et de FPCT ;**
 - **Dépôts à terme ;**
 - **Opérations de pensions.**
- Durée de placement recommandée : **Entre 3 et 5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire chaque vendredi et en cas de jours fériés, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion, le premier jour ouvrable qui suit sa détermination. La valeur liquidative est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de la société de gestion, au plus tard le vendredi à 10h00, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :

 Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Advisory and Finance Asset Management. Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commissions de l'AMMC	0,025% HT
Frais du dépositaire	0,015% HT
Frais Maroclear - Droits d'admission trimestriels	Selon la tarification en vigueur
Frais Maroclear - Commission annuelle de gestion du compte d'émission	3 600,00 DHS HT
Frais Commissaire aux Comptes	20 000,00 DHS HT
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais revenant à la SDG	Les frais de gestion revenant à Advisory and Finance Asset Management sont composés d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.